

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63/37/SPCG fixant l'indemnité d'un akel

n° 63/37/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 avril 1963

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1963

Date du numéro
30 avril 1963

VISAS

Vula lettre du Commandant de Cerclé de Tadjourah en date du 8 août 1962 : Sur proposition du Ministre des Affaires Intérieures
Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 4 avril 1963,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'indemnité de M. Siradi Barkat. chef du village de Iadjouranh est fixée à 16.000 francs pour compter au 1er Janvier 1963, compte tenu du cumul de fonctions qu'il assure en qualité d'Akel et de Chef de village. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,R. TIRANT.Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouverne-
ment Dp:.,ABDI DEMBIL EGUAL.**